de Kouropatkine expédition en Mongolie.

Sous-marins Russes

Les deux premiers sous-marins expédiés en Extrême-Orient partiront de Saint-Pétersbourg demain matin. Deux autres partiront dans une quinzaine et, enfin, deux autres dans un mois.

Cette information détruit l'hypothèse des *Nouvelle Presse*, [illegible] les derniers sous-marins russes auraient été coulés par des [illegible]

La flotte de la Baltique

Les fournisseurs de la flotte ont reçu l'ordre de se tenir prêts à livrer au mois d'août les vivres, le charbon et le matériel dont ils ont reçu commande. Comme ces provisions sont destinées presque uniquement à l'escadre qui doit quitter Cronstadt sous le commandement de l'amiral Rojdestvensky, on peut prévoir que celle-ci n'arrivera pas avant décembre en Extrême-Orient.

Le service de santé dans l'armée russe

La *Patrie* reçoit de son correspondant à Saint-Pétersbourg ce télégramme dont nous lui laissons toute la responsabilité.

L'organisation médicale dans l'armée russe est très défectueuse, ce qui n'est pas étonnant si on tient compte que les officiers ont le plus parfait dédain pour les médecins. « Un chirurgien, dans un régiment, écrivait le général Dragomiroff, dans l'*Invalide Russe*, n'est qu'un hôte qu'on laisse au mess des officiers. L'Académie de médecine de Pétersbourg envoie à l'armée de jeunes étudiants aussi peu préparés que possible pour le besoin qu'ils auront à accomplir, et qui de plus sont accueillis par les officiers comme des intrus.

Un correspondant d'un journal de Pétersbourg raconte une anecdote caractéristique d'insouciance avec laquelle les chirurgiens militaires sont recrutés.

Un jeune médecin est envoyé de Varsovie à l'armée de Mandchourie. Son régiment est déjà en contact avec les Japonais. A la veille d'un engagement, puis d'inquiétudes, il va trouver son colonel et lui dit : « Mon colonel, comment ferai-je pour soigner les blessés et pour pratiquer des opérations. Je suis un spécialiste en maladies de femmes et depuis que je suis diplômé, je ne me suis jamais coupé de chirurgie. »

5,000 Arméniens massacrés

Constantinople, 2 juin. — Les rapports des consuls de France, de Russie et d'Angleterre sur les événements de Sassoun constatent le massacre d'environ 5,000 Arméniens, hommes, femmes et enfants.

LE PARLEMENT

CHAMBRE

Avant la séance

Les massacres d'Arméniens

C'est lundi, au début de la séance, que M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, répondra à la question qui lui sera posée sur les massacres d'Arméniens à Sassoun.

L'affaire Humbert

La commission d'enquête sur l'affaire Humbert s'est réunie sous la présidence de M. Dubame. Ce dernier a été nommé rapporteur par 13 voix contre 9 à M. Bouvier.

La commission a entendu M. Jacquin. Celui-ci a déclaré qu'il avait cru jusqu'au dernier moment à la parfaite honnêteté des Humbert.

Le règlement de la Chambre

La commission du règlement a adopté la proposition de M. Sembat, sur les interpellations sommaires. Seuls, le ministre interpellé et les interpellateurs pourraient prendre la parole, puis on procéderait au vote.

Les chômeurs involontaires

MM. Dubief et Millerand viennent de déposer une proposition tendant à allouer une subvention aux sociétés de secours mutuels de chômage involontaire. Cette proposition a été renvoyée à la commission d'assurance et de prévoyance sociales.

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 h. 15, sous la présidence de M. Henri Brisson.

Les accidents du travail et les exploitations commerciales

On aborde la discussion de la proposition de loi de M. Mirman tendant à étendre, à toutes les exploitations commerciales, les dispositions de la loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail.

M. G. Berry demande le renvoi à la commission car il trouve cette proposition trop vexatoire pour le petit commerce.

M. Mirman combat le renvoi, il dit que cette proposition a été longuement étudiée depuis 1900.

Après les explications de M. Mirman M. Georges Berry déclare retirer sa demande de renvoi à la commission.

La Rapporteur demande l'urgence.

M. Beauregard demande à la Chambre de prononcer l'urgence afin de laisser à la Chambre le temps de faire une loi nouvelle, car il y a des questions très délicates soulevées par les articles 1 et 2.

M. Trouillot, ministre du commerce, insiste en faveur de l'urgence pour cette loi dont le principe doit être voté cet après-midi.

M. Millerand, président de la Commission, s'en tie aux observations de ministre. Le mouvement ouvrier, dit-il, ne se contenterait pas une loi aujourd'hui acceptée par tout le monde.

Après diverses observations présentées par MM. de Gailhard-Bancel, Magniaudé, Collinet et Lanies, l'urgence est votée par 4 70 voix contre 71.

Le passage à la discussion des articles est adopté.

Le vote des articles

Le paragraphe 1er de l'article premier est adopté.

Sur le paragraphe 2, M. Coupy demande l'extension de la loi à toute les sociétés qu'il existe un service d'une entreprise commerciale ou d'un caractère industriel.

M. Beauregard défend un amendement portant que dans le délai de 3 mois la loi de 1898 sera obligatoire pour les entreprises commerciales comprises dans un tableau déterminé : il en faut, dit-il, abroger les exploitations dénoncées comme ne paraît vouloir le faire en texte proposé, notamment dans l'article 1 qui se combine avec l'article 2 et d'après lequel la liste des entreprises sera arrêtée par décret. C'est à la commission d'établir le tableau des industries pouvant rentrer dans cette loi, ce travail n'est pas pourvoir être fait par elle dans le délai de 3 mois qu'on propose nommément dans l'article 2, ou ne peut vouloir que la loi soit une loi.

M. Mirman répondant, répond à M. Coupy qu'il a cité à l'exemple, dans l'avenir, de faire par décrets et aux travailleurs agricoles le même traitement. Il demande adopter le lot de 1898 et de 1900 ; il demande, au ministre, de faire venir la Chambre, après 3-4, d'une motion invitant le Gouvernement à déposer un projet de loi sur les accidents.

M. Trouillot. — Je présenterai très prochainement d'accord avec mes collègues de l'agriculture, un projet de loi sur les accidents.

M. Beauregard, M. Beauregard, le rapporteur, M. Coupy, M. Berry, M. Mirman, M. Lafferre, M. Pierre, M. Vaillant